

Le concours

d'éloquence

«Ce Concours est une excellente préparation pour les oraux des concours et notamment les épreuves du CRFPA»

Jean-Philippe Erb - Vainqueur du Concours



DEHSPUS

M. MESTRE

JANVIER 2010

3^e année licence DROIT Cours de A à K

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez, au choix, deux questions sur les trois questions suivantes :

1° La reconnaissance de l'Etat

2° La répression internationale des droits de l'Homme

3° La mer territoriale

Document autorisé: NEANT

M. MESTRE

JANVIER 2010

3^e année licence DROIT Cours de A à K

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (2e épreuve)

Durée de l'épreuve : 30 minutes.

Traitez, au choix, une des deux questions suivantes :

1° La frontière.

2° La zone économique exclusive.

Document autorisé: NEANT

UNIVERSITE DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Licence 3 Droit - LàZ

Cours de Syméon KARAGIANNIS

Session de janvier 2010



Epreuve d'une durée d'une heure

Aucun document n'est autorisé

Les étudiants traiteront les quatre questions suivantes, chaque question étant notée sur 5 points :

- 1. Les détroits internationaux
- 2. Le crime de piraterie
- 3. Est-ce que l'Antarctique constitue un patrimoine commun de l'Humanité?
- 4. Est-ce qu'on peut renoncer à la protection diplomatique ?

M. KARAGIANNIS

JANVIER 2012

3^e année licence droit Cours de L à Z

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Les étudiants traiteront les questions suivantes :

- 1. Succession d'Etats et sort des biens privés
- 2. Le Conseil de l'Europe et les minorités nationales
- 3. Les lignes de base droites

Document autorisé: NEANT.

M. TOUZE

JANVIER 2012

3^e année licence droit Cours de A à K

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez les trois questions suivantes :

1° Les éléments constitutifs de l'Etat;

2° Les conditions de validité des traités en droit international ;

3° Peut-on affirmer que l'individu est un sujet de droit international ?

Document autorisé: NEANT.